



**C O M M U N E   D E   V E R L I N G H E M**

---

**C O N S E I L   M U N I C I P A L  
D U   J E U D I   2 0   F É V R I E R   2 0 2 0**

**C O M P T E   R E N D U   S Y N T H É T I Q U E**

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la suite de la convocation qui lui a été faite le onze février deux mil vingt, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :** M. Jacques HOUSSIN, Maire - M. Olivier DERVYN - Mme Annick GOUSSEN - M. Eric FORESTIER - M. Joël CLEMENT - Mme Christiane MEURILLON, Adjoints - M. Jean-Claude DEROUSSEAU - M. Gérard DELEMAR - Mme Isabelle DESREUMAUX - M. Philippe DESCAMPIAUX - M. Antoine CREPIN - M. Bruno SAINGIER - Mme Isabelle HUGOT - M. Thierry BONTE - Mme Gaëlle COMBRIS, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Mme Corinne TONNOIR (pouvoir à M. Philippe DESCAMPIAUX) - Mme Véronique DEBARGE (pouvoir à M. Jean-Claude DEROUSSEAU) - Mme Christine DIEVAL (pouvoir à Mme Gaëlle COMBRIS) - M. Jean-François GHEKIERE (pouvoir à M. Thierry BONTE), Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de Séance :** M. Antoine CREPIN

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.**

## I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée ont désigné Monsieur Antoine CREPIN secrétaire de séance.

## II – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire a soumis le procès verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 à l'approbation des membres de l'Assemblée. A l'unanimité, le compte rendu est adopté sans observation.

## III – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rendra compte de l'exercice de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Décision n° 2020-01 du 22 janvier 2020 portant mise en recouvrement d'un titre de recette de 4 600,00 € pour remboursement à la commune des frais engagés dans le cadre de l'incendie d'un hangar agricole le 12 septembre 2019.

## IV - DELIBERATIONS

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont soumis au vote des membres de l'Assemblée.

### Question n°1 – Adoption du Compte de Gestion 2019.

Rapporteur : M. Olivier DERVYN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et 2343.1 et 2,

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2019 du Trésorier Municipal qui est en conformité avec le compte administratif 2019 de l'ordonnateur.

**Adopté à l'unanimité.**

### Question n°2 – Approbation du Compte Administratif 2019.

Rapporteur : M. Olivier DERVYN.

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, Monsieur DERVYN propose, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, d'approuver le Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	999 365,40	0,00	114 301,13	0,00	1 113 666,53
Opérations de l'exercice	934 038,52	1 073 933,43	1 657 516,10	2 061 732,66	2 591 554,62	3 135 666,09
<b>Total</b>	<b>934 038,52</b>	<b>2 073 298,83</b>	<b>1 657 516,10</b>	<b>2 176 033,79</b>	<b>2 591 554,62</b>	<b>4 249 332,62</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 139 260,31</b>		<b>518 517,69</b>		<b>1 657 778,00</b>
Restes à réaliser	1 291 984,00	261 298,00			1 291 984,00	261 298,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>2 226 022,52</b>	<b>2 334 596,83</b>	<b>1 657 516,10</b>	<b>2 176 033,79</b>	<b>3 883 538,62</b>	<b>4 510 630,62</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>108 574,31</b>		<b>518 517,69</b>		<b>627 092,00</b>

Adopté à l'unanimité.

**Question n°3 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.**

Rapporteur : M. Olivier DERVYN.

Après examen du Compte Administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 404 216,56 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du Compte Administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 114 301,13 €
<b>C. Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors Restes à Réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>+ 518 517,69 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 1 139 260,31 €
E. <u>Solde des Restes à Réaliser d'investissement</u> (précédé de + ou -) Dépenses - 1 291 984,00 € Recettes + 261 298,00 €	- 1 030 686,00 €
<b>F. Besoin de financement = D. + E.</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>518 517,69 €</b>
<b>1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> au minimum couverture du besoin de financement F.	<b>400 000,00 €</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>118 517,69 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

Adopté à l'unanimité.

**Question n°4 – Location de l'immeuble situé 5 bis rue du Chêne à Verlinghem. Prolongement de la mesure d'exonération du loyer et d'étalement du versement du dépôt de garantie.**

Rapporteur : M. Olivier DERVYN.

Par Délibération n° 2019-37 du 2 octobre 2019, le Conseil Municipal approuvait la mise en location de l'immeuble sis 5 bis rue du Chêne dans le cadre d'un bail commercial de 9 années et autorisait notamment une mesure d'exonération de loyer jusqu'au 28 février 2020.

Le bail a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Afin de permettre au locataire de poursuivre les démarches et travaux utiles à l'installation de son commerce et avec la volonté de maintenir le soutien au commerce de proximité, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de prolonger la mesure d'exonération de loyer du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 avril 2020.

Par ailleurs, le bail autorisait le preneur à s'acquitter du dépôt de garantie de 3 000,00 € en six mensualités de 500,00 € dont le premier versement devait intervenir le 1<sup>er</sup> mars et le dernier le 1<sup>er</sup> août 2020. Monsieur le Maire propose d'étaler ces six mensualités de 500,00 € comme suit : la première intervenant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et la dernière intervenant le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Les autres conditions du bail demeureront inchangées.

Adopté à l'unanimité.

**Question n° 5 – Communication au Conseil Municipal des rapports annuels d'activités de la Métropole Européenne de Lille pour l'exercice 2018 (rapport d'activité, rapport financier et rapport des dépenses par territoire).**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Les rapports annuels de la Métropole Européenne de Lille sont communiqués chaque année aux Conseils Municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des rapports annuels de l'exercice 2018 :

- Rapport annuel d'activités,
- Rapport des dépenses par territoire,
- Rapport financier,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

**Adopté à l'unanimité.**

**L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.**

**AFFICHÉ ET PUBLIÉ À LA PORTE DE LA MAIRIE, MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 21 FÉVRIER 2020  
CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L. 2121-25 ET R. 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**



**Jacques HOUSSIN,**  
Maire, Conseiller Départemental.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Houssin", written over a large, stylized circular flourish.